

DOSSIER de PRESSE

Gestion écologique des espaces verts : mobilisation pour la création d'un référentiel et d'un label partagés !



Contact presse > Clarisse Guyonnet / 01 42 76 49 61

Mercredi 7 avril 2010

Sommaire

1. Communiqué de presse

2. Dossier de presse

- Le contexte
- Les objectifs de la convention de partenariat
- Les partenaires
- Le cahier des charges
- Le calendrier
- Un site d'information

3. Annexes : présentation des partenaires

1. Communiqué de presse

Un référentiel et un label partagés pour la gestion écologique des espaces verts : les villes se mobilisent !

Neuf villes françaises – Besançon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris et Rennes –, **plusieurs réseaux professionnels** – AFDJEP (Association Française des Directeurs de Jardins et d'Espaces Verts Publics), AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) –, **le CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le gestionnaire d'espaces verts privés ouverts au public **Pierre & Vacances** et la plateforme d'études et d'expérimentations **Plante & Cité** se sont fixés pour objectif d'élaborer un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts, devant servir de support à une labellisation au niveau national, voire européen des espaces verts publics et privés ouverts au public.

En engageant cette démarche, les partenaires souhaitent :

- favoriser le partage entre gestionnaires de leur savoir-faire en matière de gestion écologique des espaces verts ;
- encourager l'adoption par les gestionnaires d'espaces verts de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, en les valorisant par un label reconnu du public ;
- participer à l'information des usagers des espaces verts sur les problématiques environnementales et du développement durable ;
- faciliter l'acceptation par ces usagers des modifications de paysage liées à ces nouvelles pratiques ;
- susciter de la part des usagers une demande à leurs élus de jardins labellisés et donc d'une gestion écologique de leurs espaces verts ;
- valoriser le travail des agents en charge de l'entretien des espaces verts.

Il s'avère en effet que si un important travail est depuis plusieurs années engagé par les collectivités territoriales et autres gestionnaires dans les espaces verts en vue de réduire l'impact environnemental de leurs pratiques d'exploitation, celui-ci est encore loin d'être généralisé à l'ensemble du territoire et ne dispose pas d'une reconnaissance et d'une visibilité suffisantes.

Après de premiers contacts remontant à un an et trois réunions d'échange, les partenaires ont décidé de formaliser la démarche engagée sous la forme d'une convention de partenariat qui confie à Plante & Cité l'organisation et l'animation du travail à poursuivre pour aboutir au référentiel partagé et au dispositif d'attribution du label.

Le référentiel partagé définira ce qu'est une gestion écologique des espaces verts (soins aux végétaux, préservation de la ressource en eau, valorisation des déchets verts, économies d'énergie, préservation des sols, développement de la biodiversité, accueil du public ou encore formation des agents).

Le label reconnaissant le respect du référentiel sera attribué de manière indépendante et sur la base d'audits externes aux maîtres d'ouvrage.

La convention de partenariat a été adoptée ou est sur le point de l'être par les conseils municipaux des villes signataires et par les conseils d'administration des autres partenaires.

L'objectif est d'aboutir d'ici la mi-2011 au lancement du label.

2. Dossier de presse

Un important travail est depuis plusieurs années engagé par les collectivités territoriales et les gestionnaires privés dans les espaces verts en vue de réduire l'impact environnemental de leurs pratiques d'exploitation : gestion différenciée, suppression des traitements chimiques, réduction de la consommation d'eau, plantation d'espèces adaptées à leur région, actions en vue de préserver la biodiversité, etc.

Ces nouvelles approches, qui peuvent également concerner la végétalisation de l'espace public, tendent à se généraliser en ces temps de dérèglement climatique et de crise de la biodiversité.

Beaucoup reste cependant à faire et ce travail essentiel est souvent méconnu. Il peut également être source d'interrogations de la part des usagers qui ne comprennent pas toujours pourquoi l'apparence des espaces verts ou de l'espace public change. Or ces nouvelles pratiques écologiques vont dans le sens des attentes de nos concitoyens en matière d'environnement et de développement durable.

Face à cette double nécessité de rigueur dans l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts d'une part et de communication sur le travail engagé d'autre part, **neuf villes françaises** – Besançon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris et Rennes –, **plusieurs réseaux professionnels** – AFDJEPV (Association Française des Directeurs de Jardins et d'Espaces Verts Publics), AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) – **le CNFPT** (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), le gestionnaire d'espaces verts privés ouverts au public **Pierre & Vacances** et la plateforme d'études et d'expérimentations **Plante & Cité** se sont fixés pour objectif d'élaborer un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts, devant servir de support à une labellisation au niveau national, voire européen des espaces verts ouverts au public.

Le contexte

Dans un contexte général de développement durable marqué par :

- la réduction, voire l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques (Ecophyto 2018),
- la préservation et le développement de la biodiversité (2010, année de la biodiversité),
- l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau (objectif DCE 2015),
- le Grenelle II avec les notions de trames verte et bleue,

les gestionnaires d'espaces verts, publics ou privés, ouverts au public, s'efforcent de mettre en place de nouveaux modes de gestion plus « écologiques » qui engendrent des changements de paysages et des interrogations de la part des usagers.

Des initiatives (certification de services, labellisation, charte) se multiplient sur le territoire afin de disposer d'outils de management pour les professionnels et de communication vers les usagers.

Dans une perspective d'amélioration globale de l'environnement, d'harmonisation des modes d'exploitation des espaces verts et de plus grande visibilité des pratiques mises en œuvre, il est nécessaire de dépasser les initiatives localisées trop souvent limitées à quelques gestionnaires qui en ont les moyens, pour aboutir à une généralisation des bonnes pratiques.

Ceci nécessite la mise à disposition d'« outils » (référentiel, grilles d'évaluation, formations) élaborés de façon conjointe à partir d'expériences reconnues.

La démarche engagée se donne pour objectif de faire reconnaître la qualité de cette gestion au travers d'une labellisation facilement identifiable et compréhensible par les usagers.

Les objectifs

Le groupe de partenaires initiaux s'est fixé les objectifs suivants :

- **Un référentiel reconnu par les professionnels et utilisable par tous les gestionnaires d'espaces verts ouverts au public** – collectivités mais aussi structures privées.

En proposant une utilisation libre, les partenaires initiaux agissent dans le sens de l'amélioration globale de l'environnement en donnant accès, au plus grand nombre, à un système d'évaluation et d'amélioration continue, que nombre de communes petites ou moyennes n'ont pas la capacité de développer.

- **Un référentiel actualisable, évolutif et exigeant.**

Les méthodes de gestion évoluant très rapidement, il est nécessaire que le référentiel proposé puisse lui aussi être adapté régulièrement afin de correspondre aux réalités de terrain, et ainsi continuer à valoriser les pratiques les plus respectueuses.

- **Un label associé et reconnu sur l'ensemble du territoire.**

Associé à un référentiel technique exigeant, le label est un élément fort de la communication qui permet de relier les modifications de paysages que peuvent constater les usagers aux progrès environnementaux réalisés grâce aux changements de pratiques. Son caractère « national » doit favoriser l'émergence d'un vocabulaire commun, les échanges de compétence et engendrer une émulation.

Les partenaires prévoient également la prise de contact avec des réseaux européens pour étendre la démarche au-delà de l'Hexagone.

Les partenaires

Les neuf collectivités du groupe de travail couvrent l'ensemble du territoire, permettant ainsi d'intégrer les différences pédoclimatiques mais aussi les différentes perceptions culturelles des habitants. Elles reflètent également des différences de taille démographique et donc de structuration des services, afin de garantir des outils pouvant s'adapter à toutes les villes françaises.

L'intégration d'un gestionnaire privé d'espaces ouverts au public, « Pierre & vacances », permet d'élargir les réflexions conduites au sein du groupe de travail, et à terme de proposer un référentiel adaptable à toutes les formes d'espaces verts ouverts au public.

Les réseaux professionnels ont pour adhérents de nombreuses collectivités, de toutes tailles, qui pourront ainsi être régulièrement informées du travail engagé et faire valoir leur point de vue par l'intermédiaire de ces réseaux.

L'association du CNFPT à cette démarche est indispensable pour assurer le transfert des exigences techniques du référentiel vers les formations aux agents territoriaux.

Dans la phase de mise au point du référentiel et de dispositif d'attribution du label, par souci d'efficacité et par volonté d'aboutir dans un calendrier resserré, il a été convenu de limiter le nombre de structures signataires à une quinzaine. Cependant, les gestionnaires qui le souhaitent seront régulièrement informés et auront la possibilité de réagir sur les travaux du groupe, via l'interface Plante & Cité.

Les villes partenaires ont jugé important d'affirmer la dimension politique de cette démarche en faisant adopter par leur conseil municipal une délibération autorisant la signature de la convention de partenariat.

Les réseaux professionnels, « Pierre & vacances » et Plante & Cité ont de leur côté affirmé leur engagement dans cette démarche en faisant adopter la même convention de partenariat par leur conseil d'administration.

Mise en œuvre de l'étude

L'étude, pilotée par Plante & Cité, se déroulera en plusieurs étapes :

- Elaboration d'un référentiel technique définissant ce qu'est la « gestion écologique d'un espace vert » (eau, soin aux végétaux, sol, déchets verts...). L'organisation, la portée du référentiel... sont des points à définir par le groupe de travail.
- Mise au point d'un système de labellisation (grilles d'évaluation, modalités d'attribution du label).
- Phase de tests pour mise au point finale du référentiel et des grilles d'évaluation.
- Fonctionnement du label (porteur du label, auditeurs, durée de la labellisation, modalités de renouvellement...).
- Communication (acronyme, logo, site d'information).
- Organisation d'un soutien inter-structures (outils d'évaluation en ligne, tutorat, audits croisés...)

Le calendrier

L'étude est prévue sur un an.

Un comité de projet (services techniques) se réunira tous les 2 mois.

Les travaux seront validés par les élus et les conseils d'administration lors de comités de pilotage.

Une version finalisée du référentiel est prévue pour fin 2010.

Le choix de la structure de portage du label est prévu pour le printemps 2011.

Officialisation du label : mi 2011.

Un site d'information

Le site officiel de Plante & Cité disposera d'un espace libre d'accès qui permettra une communication régulière sur l'avancée des travaux.

3. Annexes : présentation des partenaires

Besançon, verte et durable

Ville de
Besançon

La capitale de la Franche-Comté n'a pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour faire une **gestion durable de ses espaces verts, naturels et forestiers qui couvrent 37% de son territoire**. Préservation de la biodiversité, gestion différenciée, aménagement de corridors écologiques, certification du bois communal, mise en œuvre de techniques alternatives, recommandations au citoyen sont autant d'actions menées au quotidien par la Ville de Besançon depuis de nombreuses années.

Lovée dans un méandre du Doubs, entourée de 7 collines vertes et protégée par les fortifications de Vauban inscrites depuis 2008 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Besançon est une cité où le patrimoine naturel et le patrimoine historique sont joliment imbriqués.



Les collines, incluses dans le site inscrit du « centre ancien et ses abords » sont des zones naturelles identifiées. Elles regorgent d'espèces rares d'oiseaux, de papillons, de sauterelles ou d'orchidées. Une gestion spécifique et adaptée vise à garantir leur pérennité tout en conciliant protection de la nature et loisirs possibles : réévaluation chaque année des enjeux naturalistes, entretien des pelouses sèches, mares..., balisage d'un réseau de 73 km de sentiers pédestres, installation de panneaux d'interprétation pédagogique, restauration de cabordes, murets...témoins du passé.



Enfin, un troupeau d'une soixantaine de chèvres corrige l'embroussaillage des pelouses sèches et participe ainsi à une nouvelle agriculture urbaine. Le troupeau quitte son hivernage chaque année en avril pour rejoindre l'estive urbaine des collines accompagné par un public curieux. Sur des versants bien exposés, un projet de restauration de vergers est engagé.

Dès 1999, au début de la mise en œuvre du « zéro pesticide » et de la protection biologique dans les parcs et jardins urbains, il n'a nullement été besoin d'introduire de coccinelles, syrphes ou chrysopes, car il existait déjà une belle diversité d'organismes auxiliaires, favorisée par les actions de gestion conduites avec prudence depuis plus de vingt ans. Depuis 2002, tout usage de pesticides est prosrit et les méthodes alternatives au désherbage ont été développées, paillages, méthodes mécaniques... ou choix d'un couvert végétal...

Création et gestion des espaces verts intègrent systématiquement la préservation des habitats naturels en conservant les vieux murs, en plantant des espèces adaptées, procurant abris et nourriture à la faune auxiliaire. Les déchets végétaux des parcs sont réutilisés sur les espaces d'origine. L'utilisation de végétaux indigènes est renforcée et un travail est mené sur les strates végétales, jardin par jardin. Une gestion différenciée des pelouses pénètre dans tous les espaces, y compris au cœur historique de la ville le long des fortifications. L'ensemble des jardiniers est formé et impliqué dans la démarche.

Après la réalisation d'un inventaire des plantes invasives, un programme de régulation de la renouée du Japon, plante exotique introduite au XIXème siècle comme espèce ornementale, fourragère et mellifère, a été engagé plus particulièrement sur les berges du Doubs. Excluant toute méthode chimique, la restauration des milieux contaminés consiste en une reconstitution progressive de la ripisylve, la plantation d'espèces végétales autochtones, la destruction des plants arrachés...

Par convention avec l'UNAF, 6 ruches « Abeille, sentinelle de l'environnement », ont été installées en cœur de ville à proximité de jardins familiaux et d'un jardin pédagogique avec son hôtel à insectes, lieu d'apprentissage pour les enfants d'une école voisine guidés par les animateurs de la Petite Ecole dans la Forêt, outil pédagogique municipal mis à la disposition des publics pour accompagner des projets autour de la nature et de la biodiversité.

Besançon nature en chiffres

- 122 300 habitants - 180 000 pour l'agglomération,
- superficie du territoire 6 505 hectares
- 2408 hectares d'espaces verts dont 2030 de forêts communales, 100 ha d'espaces naturels urbains et 205 ha de parcs, jardins, squares et espaces verts d'accompagnement
- 4 arrêtés de protection du biotope
- 7 sites classés
- 6 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I
- 3630 accueils en 2009 pour la Petite Ecole dans la Forêt

CONTACT ESPACES VERTS Michèle MOUNEYRAC Tél 03 81 41 53 14 michele.mouneyrac@besancon.fr
CONTACT PRESSE Catherine ADAM Tél. 03 81 61 50 66 catherine.adam@besancon.fr

Volontaire pour prendre sa part de responsabilité dans un contexte d'appauvrissement de la biodiversité planétaire, la Ville de Lille agit à la fois pour l'extension de ses espaces de nature et pour préserver et accroître la biodiversité sur son territoire. Au-delà de la dimension écologique, la biodiversité est également un facteur d'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants que la Ville de Lille vient de réaffirmer dans son nouvel Agenda 21 santé.

Etendre les espaces nature d'une ville dense :

La Ville de Lille gère 338 ha d'espaces verts répartis sur 483 sites et entretient des espaces naturels comme la Réserve Naturelle du Vieux Lille et le Triangle des Rouges Barres (15,5 ha). Au-delà des grands parcs (parc de la Citadelle, véritable poumon vert lillois, parc Henri Matisse au pied des tours Euraille ou encore des jardins à caractère patrimonial comme le jardin des Plantes et le jardin Vauban), la ville compte un patrimoine arboré riche en nombre (30 200 sujets) et en diversité et une kyrielle de petits espaces, tantôt jardins d'habitants, tantôt squares de quartier. Dans une ville assumée comme dense (pour empêcher l'étalement urbain en dehors des villes, contraire aux principes du développement durable), Lille s'engage dans les années à venir sur deux types de projets : la remise en eau d'une partie de la ville et la création d'une ceinture verte, le développement des façades et toitures végétalisées, autant de nouveaux espaces de nature dans le tissu urbain.

Préserver la biodiversité, moteur de la gestion des espaces verts lillois :

Depuis 2001, des actions concrètes ont été mises en place à Lille pour préserver et accroître la biodiversité.

Depuis 10 ans, la Ville de Lille s'est ainsi engagée dans une gestion plus respectueuse de ses espaces verts. Cette « gestion différenciée » s'adapte aux caractéristiques de chaque espace et fait appel à des techniques d'entretien respectueuses de l'environnement.

Ainsi, des changements ont pu être observés dans le paysage naturel lillois : des zones de prairie fauchées au parc des Dondaines ou sur la plaine Winston Churchill, la conservation des arbres morts pour héberger et nourrir la faune au parc de la Citadelle ou sur la plaine des Vachers, un fleurissement durable avec la plantation d'un million de jonquilles naturalisées, la végétalisation de zones minérales, la plantation de pieds d'arbres avec des plantes vivaces moins gourmandes en eau, la plantation d'arbustes d'origine régionale plus appropriés à la faune...

Une démarche à laquelle les habitants sont largement associés par un programme d'activités « nature » et des visites chaque week-end, des événementiels...



La Direction des Espaces Verts de la Ville de Lyon emploie plus de 400 agents dont 220 jardiniers, chargés du fleurissement de la ville, de la création et de l'entretien des parcs et jardins.

Les sites gérés en régie municipale représentent 400 hectares d'espaces verts, 12 500 m² de fleurissement, plus de 2 000 points d'intervention, et près de 55 000 arbres à surveiller.

La Direction des Espaces Verts assure une grande partie de la production des végétaux qu'elle utilise grâce à son centre de production horticole basé à Misérieux dans l'Ain.

Elle est également en charge de la maintenance des 71 fontaines et bassins décoratifs de la ville, ainsi que des 174 aires de jeux pour enfants.

Le Parc de la Tête d'Or héberge le jardin botanique de Lyon, riche de plus de 16 000 espèces végétales, ainsi qu'un jardin zoologique qui participe à des programmes d'élevage européens, permettant aux usagers de découvrir des espèces animales rares ou menacées.

L'évolution des contextes mondiaux, la pression constante sur l'environnement, la demande croissante de nature en ville des usagers, l'engagement du maire dans une politique de développement durable, ont conduit la Direction à s'engager dans une démarche de Gestion Evolutive Durable de ses espaces verts. Ce projet de service initié en 2001 est le fruit d'une évolution de la gestion des espaces qui tient compte de leurs usages, du paysage et des coûts d'entretien, le tout dans le respect de l'environnement.

Par ailleurs, la Direction des Espaces Verts par son engagement global dans une stratégie de limitation des impacts de ses activités sur l'environnement a été certifiée ISO 14001 en 2005 (certification renouvelée en 2008).



MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION DURABLE DES ESPACES VERTS A MARSEILLE

La Ville de Marseille s'étend sur 24 000 hectares dont 10 000 hectares d'espaces naturels classés Natura 2000.

Le patrimoine vert géré par la Ville représente une surface totale de 3 300 hectares dont 2 700 hectares d'espaces naturels.

Les parcs et jardins, accompagnements de voirie, représentent quant à eux 600 hectares dont 54 grands parcs de plus d'1 hectare.

Depuis 4 ans, la Ville s'inscrit dans une démarche de développement durable de ses espaces, avec pour objectifs le classement du massif des Calanques en Parc National, et une gestion différenciée des espaces verts urbains.

Pour ce faire, la Ville a réduit de 25% l'arrosage, a généralisé la lutte biologique, recycle ses déchets verts sur place, initie la création de jardins partagés et privilégie les plantes méditerranéennes.

De plus, la Ville de Marseille a signé en juin 2009 la « charte de chantier vert durable » avec la Fédération Française du Paysage (F.F.P.) et l'Union des Entreprises du Paysage (U.N.E.P.), afin que la gestion écologique se généralise du fait d'une conception appropriée, et de pratiques adaptées de la part des entreprises qui concourent à la création et l'entretien des espaces verts.

Ainsi le paysage est petit à petit modifié, et le label de gestion écologique des espaces verts permettra d'expliquer, de valoriser et d'étendre les nouvelles pratiques.



La Ville de Montpellier a adopté lors du conseil municipal du 8 février dernier un plan pluriannuel (2010-2014) en faveur de la biodiversité. Ce plan comporte de nombreuses mesures développées dans les thématiques suivantes : observer/connaître avec les réseaux d'observation ou encore la pose de plus de 300 nichoirs ; sensibiliser/éduquer avec l'ouverture du centre Darwin, lieu d'information sur la faune sauvage ou l'aménagement de l'agriparc du mas Nouguier, rucher et exploitation de vignes et olivier ; conserver/restaurer avec notamment la labellisation des parcs et jardins en tant qu'espaces verts écologiques.

Montpellier est riche d'un patrimoine vert de 618 ha. Sensible à l'environnement, elle a mis en place dans les années 80 la gestion différenciée, avec une majeure partie (plus de 50%) gérée de manière extensive (sans pesticides, ni arrosage). Depuis, un système de management environnemental a vu le jour. Il est organisé autour d'axes de travail comme les économies d'eau, la biodiversité, la lutte contre les pollutions, la valorisation des métiers, la sensibilisation du public...

Les espaces verts de Montpellier sont intégralement entretenus sans pesticides et la gestion raisonnée de l'eau a permis de réduire de 50% les consommations. Ces résultats s'appuient sur l'utilisation de la flore locale, résistante aux conditions climatiques parfois extrêmes.

Ces thèmes se traduisent par des projets structurants comme le schéma des réseaux verts ou encore une étude sur la valorisation des friches. Concrètement, des liens entre les espaces verts sont créés, favorisant les déplacements en mode doux et les corridors verts sur plus de 40 km à travers la ville. Les friches riches en diversité végétale et animale s'intègrent dans ce réseau.

La sensibilisation du public est également développée grâce aux animations proposées tous les samedis dans les parcs et jardins. Une fête de la biodiversité est organisée chaque année. Le prochain rendez-vous est fixé aux 21 et 22 mai prochains. Il s'agit d'organiser la rencontre des Montpelliérains, en particulier les enfants, les associations, les scientifiques, autour du thème de la biodiversité urbaine.



Nantes la Verte, Nantes la Bleue

Nantes offre à ses habitants un patrimoine vert exceptionnel auquel ils sont très attachés. 1000 hectares d'espaces verts sont accessibles au public, soit 37 m² par habitant, plus de 100 parcs et jardins (218 hectares), 46 km de promenades naturelles, 345 hectares d'espaces boisés classés, 1 million de plantes produites par an pour assurer le fleurissement de la ville.

La proximité et la qualité des espaces verts contribuent à son attractivité. Le cadre de vie à la nantaise, une agglomération verte et bleue ont favorisé le développement démographique et économique. C'est aujourd'hui un atout incontournable qu'il faut préserver. Le réseau d'espaces verts nantais est le poumon vert qui, malgré la densification de la ville, permet de garder une forme de ville équilibrée, agréable et durable. La ville est aussi une ville bleue, autrefois surnommée la Venise de l'ouest. Aujourd'hui encore plus de 11% de sa surface est constituée de rivières à l'air libre. Cette caractéristique est à développer dans le contexte d'une ville en pleine mutation.

Afin d'entretenir ces espaces, le Service des Espaces Verts et de l'Environnement est constitué de 450 agents reconnus pour leur savoir-faire comme le montrent les six prix nationaux du Fleurissement obtenus au cours des 20 dernières années. Parallèlement, ce service a su se montrer exemplaire dans le cadre de la gestion écologique des espaces verts, notamment en mettant en œuvre la gestion différenciée.

Développer l'éco-ville à la Nantaise

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Nantes, le SEVE prend toute sa part à l'évolution de la ville vers un écosystème durable. Cette politique publique novatrice consiste à faire prendre conscience aux habitants de l'importance de la nature en ville (flore et faune), à les sensibiliser aux enjeux de préservation des biotopes, y compris contre certains freins psychologiques (par exemple les « mauvaises » herbes ou la présence de certains animaux sauvages). Elle consiste enfin à leur donner les clés d'un comportement écologique (gestion des jardins, protection des arbres).

Le SEVE pratique une politique exemplaire avec la diminution de la consommation de produits phytosanitaires en particulier des désherbants, l'application de nouvelles techniques alternatives au désherbage, la diminution de la quantité d'eau d'arrosage par une évolution de la gamme végétale, l'utilisation des paillages, la réalisation de broyage des « déchets verts » et leur réutilisation sur place.

Mise en place dès les années 1990 à Nantes, cette politique a permis une meilleure prise en compte des ressources naturelles et le respect des cycles du carbone et de l'eau avec une amélioration de la prise en compte de la fréquentation et de l'animation des sites avec les habitants, une préservation de la biodiversité des sites et une protection de corridors verts et

bleus, un management participatif avec les agents, un effort d'exemplarité vis-à-vis des citoyens, une diversification et un enrichissement du paysage urbain

Une longue tradition botanique

La Ville de Nantes a une longue tradition botanique comme en témoigne l'existence d'un jardin des apothicaires devenu jardin des Plantes ayant permis d'accueillir les premiers magnolias et tulipiers de Virginie en Europe. Cette tradition s'est doublée d'une passion pour l'horticulture et le paysage.

Aujourd'hui, Nantes possède la collection nationale de Camélias avec plus de 1100 variétés.



La place du végétal à Orléans

L'entretien

La Ville d'Orléans développe depuis une vingtaine d'années l'entretien différencié pour chaque composante des espaces verts par la mise en œuvre de moyens humains concernant plusieurs métiers liés aux composantes du paysage, à leur conception et à leur entretien.

Cet entretien différencié a évolué en 2006 avec l'Agenda 21 de la Ville, et a trouvé un nouveau prolongement avec la présentation en 2009 de notre Plan Biodiversité. Ces évolutions résultent d'une prise de conscience de la nécessité absolue d'œuvrer pour une gestion plus respectueuse de notre environnement.

- Prise en compte de l'économie des ressources naturelles (récupération des eaux de pluie, recherche de végétaux mieux adaptés aux aléas climatiques...)
- Développement de la protection biologique intégrée en intérieur (serres) et en extérieur, diminution de l'usage d'herbicides ;
- Etude sur la biodiversité urbaine (faune, flore) en lien avec les milieux et les modes d'entretien ;
- Mise en place d'indicateurs environnementaux permettant d'étudier l'impact des activités du service des Espaces Verts ;
- Information et sensibilisation des habitants ;
- Expérimentations :
 - végétalisation de la future plateforme du tram
 - essais de plantes annuelles et vivaces peu exigeantes en eau
 - végétalisation spontanée de sols minéraux sablés et gestion
 - expérimentations en lien avec Plante & Cité.

Toutes ces dispositions visent à considérer la nature comme complice. Il s'agit donc, après avoir urbanisé la nature, de « naturaliser » la ville. Une nature urbaine jardinée que s'approprieront les Orléanais et qu'apprécieront les touristes notamment à travers nos parcs et jardins (le Parc Floral de la Ville d'Orléans constitue le site le plus visité du Loiret).

Contact Presse :

Thomas Galopin : 02 38 79 29 98

tgalopin@ville-orleans.fr

www.orleans.fr



La Ville de Paris dispose d'un patrimoine végétal important :

- 470 jardins (environ 410 ha) ;
- les bois de Boulogne et de Vincennes (1900 ha) ;
- ainsi que 20 cimetières dont 14 intra-muros (91 ha) ;
- sans oublier 480 000 arbres dont 100 000 d'alignement.

Une école (Ecole du Breuil : 22 ha) assure la formation initiale aux métiers de l'horticulture et du paysage et assure la formation continue pour les agents de la direction.

Le jardin botanique de la Ville de Paris, réparti sur quatre sites (83 ha), gère et assure la promotion des collections végétales de la Ville (20 000 plantes).

Enfin, la Ville dispose de son propre site de production horticole (80 ha, principalement à Rungis).

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (4200 agents) qui conçoit et gère ces espaces a mis en place depuis plusieurs années des démarches qui visent à réduire les impacts de ses modes d'exploitation sur l'environnement et la santé.

En 2001, la certification ISO 14001 de la gestion du bois de Boulogne a été le « déclencheur » d'une évolution en profondeur de toute la direction en identifiant la « qualité environnementale » comme « objectif moteur » du changement.

Dans la foulée, la certification ISO 14001 « soins aux végétaux et méthodes alternatives » (2002) a permis de réduire de plus de 90% les achats de produits phytosanitaires et d'envisager sérieusement l'objectif « zéro chimique » alors que les surfaces à entretenir ont parallèlement augmenté (de 32 ha entre 2001 et 2008) !

Ces résultats n'ont pu être atteints que parce que les pratiques d'entretien des jardins ont considérablement évolué, en particulier par la mise en place d'une gestion dite « différenciée » d'ores et déjà appliquée à 200 sites et dont le déploiement sera généralisé d'ici 2014.

Le principe retenu par la Ville est d'appliquer la gestion différenciée à l'intérieur de chaque espace vert, chaque zone étant entretenue différemment en fonction des objectifs en termes d'usages, de paysage et de biodiversité.

Ces changements de pratiques ont permis une sensible amélioration de la diversité biologique qui s'est traduite visuellement pour le visiteur par une transformation du paysage (prairies, lisières, zones refuges, végétaux en forme libre...). Ils ont également permis des progrès importants en termes de réduction du bruit, d'émission de CO₂ et de risques pour la santé.

Pour valoriser l'évolution des pratiques et répondre à la demande légitime d'information des usagers, la Ville a organisé un système de labellisation (site à site). La labellisation, obtenue après un audit technique complet, permet aux usagers d'établir une corrélation entre les changements de paysage et les progrès environnementaux accomplis dans la gestion.

L'objectif de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement est d'étendre la gestion écologique à l'ensemble des espaces verts parisiens d'ici 2014.

En 2010, année internationale de la biodiversité, la Ville de Paris lance une démarche innovante (ateliers citoyens – participation à des inventaires) impliquant tous les acteurs du territoire afin d'aboutir à la rédaction d'un livre blanc et au vote par le conseil de Paris d'un « plan biodiversité » d'ici la fin 2010.



RENNES : LA NATURE EN VILLE

Rennes compte un peu plus de 210 000 habitants, pour une surface d'environ 5 000 ha. Les espaces verts publics occupent près de 850 ha et comptent plus de 125 000 arbres, dont 25 000 bordent les rues de la ville. Si une vingtaine de parcs et squares agrémentent le territoire communal, le patrimoine rennais se caractérise surtout par la présence de grands espaces à vocation naturelle, en périphérie comme au centre de la ville, à l'image des Prairies Saint-Martin. Autre caractéristique importante du contexte rennais : une présence végétale publique forte aux abords des habitats groupés (30 % de la surface totale).

Dès la phase de développement urbain des années 60, une politique volontariste a permis de garantir la forte présence du végétal à Rennes. Cette approche est toujours d'actualité aujourd'hui : elle s'applique à l'ensemble des opérations d'aménagement et de réaménagement. La Ville de Rennes s'appuie sur une conception et une gestion différenciée de ses espaces verts, mise en place depuis les années 80, qui offre aux Rennais une variété importante de paysages et d'usages.

Ces paysages sont conçus en concertation avec les habitants et sont porteurs d'un objectif environnemental : ils ont vocation à constituer de réels écosystèmes, dans lesquels l'eau trouve ou retrouve naturellement sa place, et où l'usage de produits phytosanitaires est banni.

Chacun des éléments du patrimoine végétal de Rennes est cartographié et relève d'un mode de gestion différenciée, élaboré avec les jardiniers (400 agents à la Direction des Jardins), vecteurs essentiels de la communication avec les Rennais sur la place de la nature en ville.



Plante & Cité, centre technique national dédié à l'expérimentation dans les domaines des espaces verts et du paysage urbain, a été initié fin 2005, dans le cadre du pôle de compétitivité VEGEPOLYS. L'association, fruit d'un partenariat public/privé, a pour missions de mutualiser les connaissances, d'acquérir de nouvelles références au travers d'expérimentations, dans la perspective de la conception et de la gestion durable des espaces verts en ville. Plante & Cité est donc au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage pour accompagner les changements de pratiques.

Plante & Cité mutualise et diffuse les connaissances scientifiques et techniques auprès des professionnels des espaces verts au travers de sa plateforme informatique : www.plante-et-cite.fr

L'équipe des ingénieurs chargés de mission organise et coordonne des programmes d'études et d'expérimentations sur 6 thèmes de recherche : agronomie et sols urbain, gestion sanitaire et Protection Biologique Intégrée, innovation et diversification végétale, économie et gestion des services des espaces verts, écologie urbaine et gestion de la biodiversité, paysage urbain. Le projet de rédaction d'un référentiel de gestion écologique des espaces verts en vue d'une labellisation est pour le centre technique un sujet transversal, faisant appel à d'autres projets réalisés ou en cours.

Compte tenu de son expertise scientifique et technique, soutenue par un conseil scientifique, Plante & Cité assure l'animation et la coordination du projet. Camille JOUGLET, chargée de mission et Aurore Micand, chargée de projet, seront responsables techniques de cette étude pour Plante & Cité.

Environ 25 programmes d'études et d'expérimentations, validés par un conseil scientifique, sont actuellement en cours pour l'année 2010.



L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), créée en 1937, est, avec près de 5 000 adhérents, la première organisation professionnelle du monde territorial.

Grâce à ses 15 sections régionales et ses 19 groupes de travail thématiques, elle est une force d'analyse et de proposition au service des collectivités territoriales et ce, dans un souci constant de l'intérêt général.

L'ambition de l'AITF est d'être aux côtés des collectivités territoriales pour leur permettre de mieux remplir leur rôle dans un monde où les normes législatives et réglementaires sont de plus en plus complexes. C'est aussi un moyen de jouer un rôle majeur et de participer à la création d'un réseau scientifique et technique des collectivités territoriales. La garantie d'une compétence scientifique et technique maintenue au plus haut niveau est en effet un gage de l'indépendance de jugement et du respect de l'intérêt général face aux intérêts économiques de groupes puissants. Pour lutter contre l'envolée des prix, l'intérêt des collectivités est de disposer de collaborateurs compétents qui leur permettent de discuter d'égal à égal avec ces grands groupes. C'est pour tous un gage de démocratie.

L'association est présidée depuis fin 2008 par Jean-Pierre Auger, Directeur des services techniques de la Ville de Reims, Reims Métropole.



Au sein des collectivités territoriales, les techniciens supérieurs jouent un rôle influent dans les choix techniques opérés à toutes les échelles des territoires et dans des domaines divers : la commande publique, l'eau, la qualité de l'air, l'architecture, les espaces publics, les déplacements, l'éclairage, etc.

Créée en 1968, l'ATTF fédère depuis cette date les techniciens supérieurs de métropole et des DOM-TOM et compte aujourd'hui 4000 membres. Son but est d'établir des relations professionnelles et amicales entre tous ses adhérents, de permettre la mutualisation des expériences professionnelles et une formation permanente. Elle apporte également à chacun de ses membres une protection juridique.

Au travers de l'ATTF, les techniciens supérieurs affichent une réelle efficacité grâce à ce réseau, y puisant une réponse collective aux interrogations particulières.

L'ATTF permet ainsi de représenter la fonction de technicien supérieur auprès de nombreux organismes nationaux.



Les missions

Placés sous la responsabilité des élus, les directeurs de jardins et d'espaces verts publics ont pour mission de gérer, de développer et de sauvegarder le patrimoine végétal et son environnement pour le bien-être de la population.

Cette mission s'inscrit dans le respect et la promotion de la biodiversité, dans la problématique du dérèglement climatique, dans la perspective d'une diminution de l'emploi des pesticides comme dans la recherche d'économies d'énergies, c'est-à-dire qu'elle s'intègre totalement dans la réflexion sur le développement durable. Au sein du service public, les directeurs et responsables de jardins et d'espaces verts placent le lien social au cœur de leur action sur l'évolution de leur métier.

Les moyens d'action

L'organisation de congrès et de journées d'études dans le cadre de structures régionales.
L'édition d'un annuaire et d'un bulletin de liaison trimestriel.
Un site internet.

La participation à des expositions, des salons, des colloques.

Des actions de formation, d'animation, de développement, notamment en partenariat avec le CNFPT, l'AITF, le CNVVF et Plante & Cité.



Un label partagé pour la gestion écologique des espaces verts

Le CNFPT est l'organisme de formation professionnelle des 1,8 millions d'agents territoriaux travaillant dans les communes, les départements, les régions, les structures intercommunales et leurs établissements publics.

C'est un établissement public national géré de façon paritaire par les élus locaux (employeurs) et les représentants des personnels (organisations syndicales). Il dispose de 29 délégations régionales et de leurs antennes pédagogiques, de quatre écoles nationales, d'un institut de formation des cadres supérieurs. Il est financé par les collectivités territoriales.

Depuis la création de Plante & Cité, le CNFPT est représenté au conseil d'administration et au conseil scientifique de cette association.

Dans ses formations à destination des cadres et agents des services des espaces verts, le CNFPT intègre les principes du développement durable ; il accompagne les collectivités dans leurs actions de gestion respectueuse de l'environnement des espaces publics.

Dans le cadre du partenariat engagé avec les neuf villes françaises, les réseaux professionnels et Plante & Cité, le CNFPT contribuera à l'élaboration du référentiel de gestion écologique et veillera, dans les formations, à la diffusion des pratiques labellisées auprès des jardiniers et des cadres des collectivités.

Groupe

Pierre & Vacances CenterParcs

Pierre & Vacances : appartements et maisons de vacances, au sein des plus beaux sites de France, à la mer, montagne ou campagne.

Pierre & Vacances Resorts : appartements et maisons de vacances équipés, services inclus ou à la carte. Situés dans des domaines piétonniers à la mer, à la campagne et en Espagne. Large choix d'activités sportives, sociales, culturelles gratuites.

Pierre & Vacances Premium : location de résidences de vacances « haut de gamme » avec offre bien-être et services hôteliers à la carte. Résidences situées à la montagne et à la mer.

Maeva : résidences ou résidences loisirs avec animation, en France et en Espagne, à la mer et à la montagne.

Sunparks : séjours en villas de vacances implantées en Belgique, Allemagne et Pays-Bas.

Adagio City Aparthotel : appartements entièrement équipés avec services hôteliers à la carte implantés dans les villes d'Europe.

Center Parcs : cottages situés en forêt (4 domaines en France), totalement équipés. Petites vacances « au vert » avec la particularité de proposer un Centre aquatique, activités, animation, restauration, clubs enfants, boutique...

Latitudes : hôtels 3 et 4 étoiles en ville, à la mer ou à la montagne.

Au total :

228 000 lits

49 000 appartements et maisons

Perspectives de développement :

15 000 appartements et maisons dans le Groupe d'ici à 5 ans

3000 appartements et maisons au Maroc d'ici à 5 ans

+30% de cottages Center Parcs supplémentaires d'ici à 2013

Gestion des espaces verts pour les nouveaux projets immobiliers :

Les contraintes écologiques sont systématiquement intégrées dès la définition du plan masse et des mesures de préservation ou de compensation des habitats naturels de la faune et de la flore locales sont mises en œuvre. La construction est réalisée selon une démarche « chantier à faible nuisance ».

Exemple : chantier du Center Parc Domaine des Trois Forêts - Moselle)

Ces efforts de préservation des espaces naturels menés sur la phase de développement se poursuivent pendant l'exploitation des sites grâce notamment à la mise en place d'un plan de gestion écologique et forestier et aux actions de sensibilisation proposées aux clients.

Gestion des espaces verts pour les sites en exploitation :

350 destinations : mer, campagne, montagne, ville, France et Europe

292 ha d'espaces verts hors Center Parcs (tous types d'espaces verts, y compris golfs).

44% du total des sites comportent des espaces verts.

Mode d'exploitation : en direct et sous-traitance

Actions :

2008 : réalisation d'un bilan espaces verts (consommation de produits phytosanitaires et consommation en eau)

2008/2009 : formation des équipes sur site à la gestion différenciée des espaces verts (100% des équipes)

2009 : réalisation d'un guide de bonnes pratiques à usage interne

Objectif 2010 : rédaction d'une charte de gestion écologique de ses espaces verts/charte biodiversité et diffusion auprès des propriétaires.